

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INFRACTIONS POTENTIELLES CONSTATÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS

Préparé par le Secrétariat de la CTOI, 30 avril 2021

Conformément à l'exigence de la Résolution CTOI 19/06 *Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche*, ce document présente des informations relatives à des infractions potentielles, telles que consignées par les observateurs déployés dans le cadre du Programme en 2020, qui n'ont pas été traitées (Appendice I) par le Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG) étant donné que des explications supplémentaires étaient nécessaires ou que la réponse n'avait pas été soumise par la flottille concernée.

La Seizième Session du Comité d'Application (CdA16) a formulé la recommandation suivante qui est en conformité avec l'Activité 10.1.3 du programme de travail du Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG) :

Nonobstant le calendrier de la réunion du GTMOMCG et la date limite pour les réponses, le CdA **A RECOMMANDÉ** que les réponses aux infractions possibles soient analysées par le Secrétariat de la CTOI, CoC16.08 (paragraphe 31).

La recommandation ci-dessus impliquait la suspension d'une partie de la procédure visée au paragraphe 26 de la Résolution 19/06. Par conséquent, le Secrétariat de la CTOI a soumis la liste des infractions potentielles de 2020 couvrant la période jusqu'au 31 décembre 2020, afin de recevoir les résultats des enquêtes avant le 15 janvier 2021, de la part des flottilles concernées. Ce changement de procédure a été requis afin de respecter les exigences visant à ce que le Secrétariat de la CTOI analyse les réponses et mette les résultats de l'évaluation à la disposition de la quatrième réunion du GTMOMCG qui s'est tenue à la mi-février 2021. Pour plus de détails, veuillez vous reporter aux documents [IOTC-2021-WPICMM04-04a](#) et [IOTC-2021-WPICMM04-04b](#).

En résumé, jusqu'au 31 décembre 2020¹, un total de 59 infractions potentielles ont été enregistrées (2019: 178; 2018: 235), dont :

- 20 concernaient le carnet de pêche (2019: 33; 2018: 58),
- 19 concernaient le marquage des navires (2019: 51; 2018: 51),
- 20 concernaient l'ATF (2019: 22; 2018: 32),
- 0 concernait le SSN (2019: 70; 2018: 68).

Sur les 59 infractions potentielles notifiées aux flottilles participantes, 58 (98%) réponses ont été reçues. La flottille d'Oman n'a pas apporté de réponse à la notification pour les cas observés, comme indiqué au Tableau 1. Quatre flottilles, Chine, Japon, Malaisie et Taiwan, Province de Chine, ont soumis leurs réponses avant la date limite du 15 janvier 2021, qui sont incluses dans le document [IOTC-2021-WPICMM04-04b](#).

Les évaluations effectuées par le Secrétariat de la CTOI ont été approuvées par le GTMOMCG04 pour les 58 réponses. Elles ont été évaluées comme « mesure appropriée prise par la flottille » et aucune recommandation d'action supplémentaire de la part du CdA n'est donc requise. Pour deux réponses, concernant deux LSTLV, le GTMOMCG04 a recommandé la soumission de nouveaux éléments de preuve par la flottille concernée pour discussion au CdA18.

Le LSTLV pour lequel de nouveaux éléments de preuves devaient être soumis est présenté ci-après:

¹Il est à noter que le déploiement d'observateurs a été suspendu au mois de mars 2020 ([Circulaire 2020-14](#)) en raison de la pandémie de COVID-19 et que par conséquent, le nombre d'infractions potentielles pourrait ne pas refléter le nombre constaté au cours d'une année « normale ».

Tableau 1. Flottille : OMAN

N° déploiement	Nom du navire	Date d'inspection	Commentaire de l'inspection	Type d'infraction	Date rapport envoyé à la CPC	Date réponse de la CPC
650	SINAW 16	22/06/2019	Les pages du carnet de pêche n'étaient pas numérotées avec des numéros de pages séquentiels.	Carnet de pêche	18/12/2020	Aucune réponse reçue à la date limite du 15/01/2021.

Le GTMOMCG04 **A RECOMMANDÉ** que la flottille d'Oman soumette au Secrétariat de la CTOI le résultat de son enquête et sa réponse à l'infraction potentielle avant le 15 mars 2021 (IOTC-2021-WPICMM04-R [F], paragraphe 17).

En réponse à la recommandation du GTMOMCG04, Oman a soumis sa réponse le 23 mars 2021, laquelle figure dans le tableau suivant (texte surligné en jaune).

À COMPLÉTER PAR LE SECRÉTARIAT

Flottille :	Type d'infraction potentielle :	Nom du navire	Numéro de déploiement et nom du navire transporteur :	Date d'envoi à la flottille	Date de la réponse
Oman	<input type="checkbox"/> SSN <input checked="" type="checkbox"/> Journal de pêche <input type="checkbox"/> ATF:	SINAW 16	650 - Ibuki	18/12/2020	23/03/2021

Commentaire de l'inspection :	Les pages du journal de pêche n'étaient pas numérotées avec des numéros de pages séquentiels.				
Photo(s) jointe(s):	Nom du fichier : 650-20 page 11				

À COMPLÉTER PAR LA FLOTTILLE

Résultat de l'enquête :	<i>Le propriétaire a été contacté afin de répondre en ce qui concerne les infractions potentielles, journal de pêche sur support papier, oubli d'inclure le numéro de page. Le capitaine a été sommé de se munir immédiatement d'un nouveau journal de pêche avec des numéros de page.</i>
Mesure(s) prise(s) par la flottille	<i>Un nouveau journal de pêche avec des numéros de page sera remis au navire à sa prochaine entrée au port.</i>

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE*(Réalisée par le Secrétariat)*

La flottille a soumis la/les preuve(s) suivante(s) dans sa réponse :					
Mesure(s) prise(s) par la flottille conformément à la législation nationale :					
Document décrivant la/les sanction(s) imposée(s) au navire/capitaine/propriétaire/opérateur.	<input type="checkbox"/>	Navire rappelé au port à des fins d'inspection/enquête.	<input type="checkbox"/>	Un avertissement a été donné au navire/capitaine/propriétaire/opérateur.	<input type="checkbox"/>
Toute autre action prise par la flottille:	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Préciser : Le navire doit être inspecté par l'État du pavillon à sa prochaine entrée au port en date du mois de mai 2021.</i>			

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION*(Réalisée par le Secrétariat)*

Recommandation au GTMOMCG d'après l'évaluation					
Mesure appropriée prise par la flottille -> pas de recommandation au CdA.	<input checked="" type="checkbox"/>	N'est pas considéré comme une infraction potentielle -> pas de recommandation au CdA.	<input type="checkbox"/>	La flottille est priée de soumettre de nouveaux éléments de preuve à des fins de discussions au prochain CdA.	<input type="checkbox"/>